



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 18 / 2018

au Conseil communal

* * *

Remplacement du matériel informatique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique - Introduction

L'administration communale s'est dotée, en 1988, de son premier système informatique, basé sur une unité centrale et des terminaux Philips. Le matériel et le logiciel d'alors n'étant plus supportés par leur fabricant et le système ne passant pas le fameux cap de l'an 2000, un nouveau système, basé sur un serveur de type Microsoft Windows et un logiciel client-serveur, ont été acquis en 1998. Sur la base de conditions intéressantes à ce moment-là, la commune a décidé de renouveler son matériel, basé également sur une architecture client-serveur, en 2003, en faisant appel à une formule de location. Cette formule a permis le renouvellement de l'installation en décembre 2006 par du matériel plus performant. En 2010, un nouveau préavis a été accepté par le Conseil communal et le matériel utilisé actuellement a été mis en place en avril 2013.

La technologie et les conditions financières ayant évolué, il est maintenant nécessaire de remplacer notre matériel par une nouvelle installation et d'acquérir l'ensemble de la solution, soit les serveurs et les postes de travail.

Ce remplacement est également nécessaire pour les raisons suivantes :

- le matériel actuel n'est plus sous garantie; de plus, celle-ci n'est plus prolongeable;
- l'infrastructure présente des problèmes de capacité de sauvegarde;
- l'espace de stockage sur les serveurs est insuffisant;

ce qui nécessite de nombreuses interventions de la part de notre prestataire informatique actuel;

- les versions actuelles de Windows Serveur 2008 et Seven ne pourront plus être supportées dans un avenir proche;
- les besoins en logiciels et ressources matérielles ont et vont évoluer durant ces 5 dernières et prochaines années, notamment au niveau du programme ABACUS (logiciel comptable), de la GED (Gestion Electronique des Documents) et du SIT (Système d'Information du Territoire). Liste non exhaustive.

Lors de ce changement, une plateforme d'échange dédiée aux Conseillers communaux sera créée et un espace de stockage sera mis à disposition du bureau du Conseil communal, sur les serveurs de l'Administration communale. Ces éléments permettront d'améliorer la diffusion d'informations et les contacts entre les différents intervenants.

A l'occasion de ce renouvellement, le système de projection installé dans la salle de conférence sise dans les Combles de la Maison de commune, devenu obsolète, sera remplacé et la salle de Municipalité sera pourvue d'un système similaire, ceci afin de permettre la projection de pièces relatives aux dossiers qui occupent l'Exécutif communal.

Pour la réalisation de ce projet, une demande d'offres a été établie et le Comité en charge du renouvellement de l'informatique, composé d'un Municipal et de 3 collaborateurs, a sélectionné la Société IDDI Informatique Sàrl, Monsieur Olivier Balmer, au Mont-sur-Lausanne. Avec l'aide de ce dernier, un dossier d'appel d'offres, accompagné d'un cahier des charges, a été conçu et huit prestataires informatiques ont été invités à répondre à cette demande (procédure sur invitation selon le règlement du guide romand des marchés publics). Suite à la réception et à l'ouverture des offres, le mandat a été attribué à la Société qui a été jugée économiquement et techniquement la meilleure du marché.

2. Architecture de la solution

L'architecture envisagée est définie en continuité de l'installation existante. Le schéma de principe figurant en annexe illustre l'architecture projetée, qui est constituée de 4 serveurs, d'une unité de sauvegarde, de 29 postes de travail, d'un accès à Internet et d'une mise à disposition de Wifi gratuit dans les différents bâtiments se trouvant sur le territoire communal. L'infrastructure de la Garderie communale est également intégrée dans cette solution.

En outre, tous les fournisseurs de logiciels pourront gérer leur "partie serveur", et ceci sous leur entière responsabilité.

3. Description des prestations

Les différentes prestations envisagées pour ce remplacement de l'environnement informatique sont mentionnées ci-dessous. L'ensemble des opérations se déroulera sur deux semaines environ.

- Fourniture du matériel et des logiciels
- Montage et pré-installation des serveurs en atelier
- Installation et configuration des serveurs au sein du réseau existant
- Migration des données
- Tests de fonctionnement avec les nouveaux serveurs et les postes de travail existants
- Installation et configuration des postes de travail
- Formation des utilisateurs et documentation de l'environnement
- Test de fonctionnement du nouvel environnement
- Mise en production

Planning provisoire :

Adjudication	Le 5 février 2018
Transfert de connaissances	Dès la semaine 14
Installation infrastructure	Semaine 20
Migration Serveurs	Semaine 21
Installation utilisateurs & formation	Semaines 22 & 23
Remise de la documentation et de l'infrastructure	Semaine 24

4. Coût de l'installation

Le tableau ci-dessous présente l'estimation budgétaire des prestations envisagées :

N°	Objet	Prix total Fr. TTC
1	HONORAIRES hors marché public Consultant informatique, reprise de l'infrastructure par le nouveau prestataire (en cas de changement), migration du progiciel métier	41'000.--
2	EXIGENCES TECHNIQUES Serveur et stockage, réseau, logiciel et unité de sauvegarde, firewalls, onduleurs, système Wifi, postes de travail et laptops, antivirus, logiciel "infrastructure" et logiciels client	155'110.--
3	PRESTATIONS DE SERVICE Installation infrastructure, installation équipements utilisateurs, migration Serveurs, formation, documentation, désinstallation / recyclage	51'100.--
4a	NOUVELLES DEMANDES Mise en place de la plateforme pour le Conseil communal	7'100.--
4b	Accès distant pour les Municipaux	4'010.--
4c	Laptops "Rugged"	11'840.--
4d	Intégration d'un laptop pour le Conseil communal (hors marché public)	4'000.--
5	INFRASTRUCTURE MULTIMEDIA Salle des Combles et salle de Municipalité	13'270.--
6	DIVERS ET IMPREVUS hors marché public (4.19%)	12'570.--
	Montant total du préavis	300'000.--

Remarque :

- Les prix ont été calculés sur la base d'offres établies en janvier 2018 dans le cadre d'un marché public et en fonction des prix du moment.
- Le poste « Honoraires » ne fait pas partie du marché public. Des offres ont été obtenues auprès des mandataires concernés (Ofisa, Protocol, Mobatime).

5. Prestations de service

Afin de pouvoir budgétiser le coût de la maintenance sur la durée d'utilisation de ce nouveau matériel informatique, il a été demandé aux soumissionnaires de chiffrer cette dépense sur une durée de 5 ans, qui s'élève à un montant de **Fr. 43'337.--** / an pour la solution retenue. Ce montant sera inscrit, sur une durée de 5 ans, dans les lignes du budget communal, sous réserve d'extensions futures.

N°	Objet	Prix total TTC sur 5 ans Fr.
1a	PRESTATIONS DE SERVICE Anti-spam / Anti-Virus Messagerie Maintenance préventive / Monitoring Suivi et support - forfait	195'085.--
1b	Licence Office 365 (Plateforme pour le Conseil communal)	21'600.--
	Total prestations de service	216'685.--

6. Financement

Cette dépense est prévue à raison de **Fr. 240'000.--** dans les comptes d'investissements du budget 2018.

La Municipalité propose le financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

L'amortissement sera effectué sur une période de 5 ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL–SUR–LAUSANNE

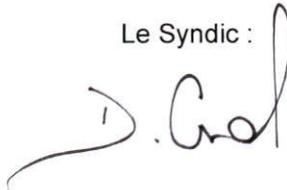
- vu le Préavis municipal N° 18 / 2018 adopté en séance du 12 février 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- 1) d'accepter le Préavis municipal No 18 / 2018 tel que présenté;
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 300'000--**, TTC, pour le remplacement du matériel informatique;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 5 ans;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

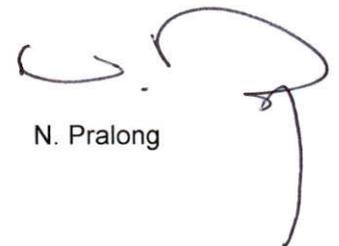
Le Syndic :



D. Crot



La Secrétaire :



N. Pralong

Municipal en charge du dossier : M. Denis Favre

Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 12 février 2018

Annexe : Schéma de principe

